DEL260226_01

Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 022-212203335-20260226-DEL260226_01-DE

COMMUNE DE SAINT-VRAN

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

Séance ordinaire du 26 février 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six février à dix-huit heures, le Conseil municipal de la commune de SAINT-VRAN légalement convoqué le 13 février 2026, s'est assemblé à la Mairie, sous la présidence de Mme GASPAILLARD Evelyne, Maire.

Présents : Mme GASPAILLARD Evelyne, M. POSTAIRE Xavier, M. DESBOIS Dominique, M. VIEIRA Pascal, Mme RUELLAN Christelle, M. GASPAILLARD Vincent, Mme MARETHEU Virginia, Mme BADOUARD Sandrine, Mme GONTHIÉ Martine

formant la majorité des membres en exercice

Absents : Mme ROUXEL Anne-Marie, M. CARDIN Yannick, M. MARCHAND Philippe
Secrétaire : M. POSTAIRE Xavier
Procurations : M. MARCHAND Philippe donne procuration à M. GASPAILLARD Vincent, Mme ROUXEL Anne-Marie donne pouvoir à Mme RUELLAN Christelle

Nombre de membres en exercice : 12
Nombre de membres présents : 9
Nombre de membres votants : 11

OBJET : RPI Le Blé en Herbe - Rythmes scolaires à compter de la rentrée 2026 – Demande de renouvellement de dérogation

Madame le Maire rappelle que Monsieur le Ministre de l'Education Nationale a souhaité, qu'à partir de la rentrée 2017, l'organisation de la semaine scolaire sur 4 jours dans les écoles maternelles et élémentaires publiques soit rendue possible par dérogation au cadre général de 4.5 jours.

Vu le Code de l'Education ;
Vu le décret n°2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques ;
Vu l'avis favorable du conseil d'école du 10 février 2026 ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de demander un renouvellement de dérogation à l'organisation de la semaine scolaire à compter de la rentrée 2026 ; l'organisation de la semaine scolaire de 4 jours avec une répartition des enseignements sur huit demi-journées sera fixée comme suit :

- Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi : 8H45-12H00 et 13H30-16H15

Le Secrétaire de séance,

Xavier POSTAIRE

Pour copie conforme,

Le Maire,

Evelyne GASPAILLARD